

PROCES VERBAL D'APPOSITION DE PLACARD.

L'an mil neuf cent cinquante six le deuxième jour du mois de mars.

Je soussigné ^RCUVERS Cornelis, Huissier assermenté à Ruhengeri certifie avoir opposé à la porte principale du bureau de Territoire de Ruhengeri un placard annonçant qu'il sera procédé le vingt cinq mars 1956 au lieu habituel des ventes publiques à Ruhengeri à la vente publique des effets saisis au nom de mon requérant HUSSEIN JAMAL à charge du sieur RATTANSI Khimji suivant procès-verbal de l'Huissier CURVERS Cornelis en date du 23 décembre 1955.

J'ai dressé de ce qui précède le procès-verbal auquel j'ai annexé un exemplaire du dit placard.

Dont acte.

Coût: QUATRE VINGT FRANCS.-

L'HUISSIER.C.CURVERS.-

